

---

---

Convention collective du secteur institutionnel et commercial

Article 5

Conflit de compétence relatif à l'exercice d'un métier, spécialité ou occupation

---

---

COMITÉ :

M. Claude Lavictoire  
Président

M. Jeannot Marcil  
Membre

M. Gaétan Lapointe  
Membre

---

Syndicat interprovincial des ferblantiers et couvreurs,  
section locale 2016  
8550, boul. Pie IX, bureau 400  
Montréal (Québec) H1Z 4G2

**- Requérante -**

Association unie des compagnons et apprentis de  
l'industrie de la plomberie et de la tuyauterie des Etats-  
Unis et du Canada, local 144  
9735, boul. Saint-Laurent (Québec) H3L 2N4

**- Intimée(s) -**

Plomberie Richard Jubinville  
5600, chemin du Bois-Franc  
Saint-Laurent (Québec) H4S 1A9

Association de la construction du Québec  
7400, boul. des Galeries d'Anjou  
Anjou (Québec) H1M 3M2

Association internationale des travailleurs de métal  
en feuille, local 116  
7007, rue Beaubien Est, bureau 200  
Montréal (Québec) H1M 3K7

Association nationale des travailleurs en réfrigération,  
climatisation et protection-incendie, section locale 3  
8340, boul. Métropolitain Est  
Anjou (Québec) H1K 4L2

**- Partie(s) intéressée(s) -**

---

Litige : Manutention, installation, pose d'unités de chauffage et de climatisation et leurs accessoires

Chantier : Hilton Gardens Inn, 400, rue Sherbrooke Ouest à Montréal

---

## NOMINATION DU COMITÉ

Conformément aux dispositions définies à la section V, article 5.02 de la convention collective du secteur institutionnel et commercial, les membres du Comité de résolution des conflits de compétence (ci-après « le Comité ») ont été nommés le 11 octobre 2007 pour disposer du litige entre les métiers de ferblantiers et de tuyauteur au chantier Hilton Gardens Inn.

## NOMINATION DU PRÉSIDENT

Les membres du Comité ont convenu que monsieur Claude Lavictoire agirait à titre de président du Comité dans le présent dossier.

## CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE

Après consultation, le Comité a décidé de tenir une conférence préparatoire afin d'arrêter la marche à suivre dans ce dossier. Les parties ont donc été avisées le 11 octobre 2007 de la tenue d'une conférence préparatoire, le jeudi, 15 octobre 2007 à compter de 9 h, à la salle du Comité de résolution des conflits de compétence de la Commission de la construction du Québec, située au 3400, rue Jean-Talon Ouest à Montréal.

Outre les membres du Comité, étaient présents à cette conférence préparatoire :

MM.	Alain Pigeon	Section locale 2016
	Dorima Aubut	Section locale 2016
	Pierre Beauchemin	Local 144
	Michel Bellemare	Section locale 3
	Daniel Tardy	Local 116
	Ronald Lapierre	Local 116
	Marc Darsigny	Plomberie Richard Juvinville
M <sup>me</sup>	Suzanne Garon	ACQ

### Constat de conflit d'intérêts

Après avoir exposé la procédure à suivre pour cette conférence préparatoire et l'audition s'il y avait lieu de poursuivre dans ce sens, le président du Comité s'assure qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts entre chacun des membres du Comité et les parties en litige.

## DÉCISION

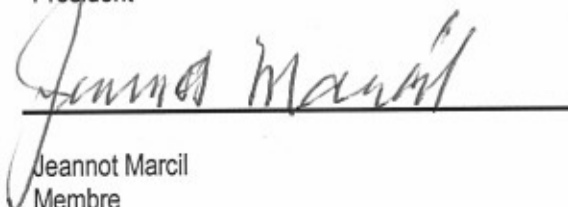
À l'ouverture de l'audition, le président avise les parties que le Comité va se retirer pour permettre aux parties de trouver une solution avant que le Comité statue sur ce litige.

Après discussion des parties, M. Alain Pigeon de la section locale 2016, avise les membres du Comité qu'en date du 15 octobre 2007, une entente est intervenue entre les parties de la section locale 2016 et le local 144.

Signée à Montréal, le 15 octobre 2007



Claude Lavictoire  
Président



Jeannot Marcil  
Membre



Gaétan Lapointe  
Membre